



Janvier 2015

Une qualité de l'air globalement bonne en janvier en Nord – Pas-de-Calais

Les indices de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise), sont restés majoritairement bons en janvier.

Le mois dernier, les indices Atmo ont varié de 2 à 8 avec 83% d'indices bons à très bons. Seuls 2% des indices ont révélé une mauvaise qualité de l'air, les 22 et 23 janvier 2015 (indices de 6 à 8 sur les deux jours selon les agglomérations). Ces indices médiocres à mauvais sont dus aux concentrations dans l'air en particules en suspension PM10. L'indice 8 a concerné les plus grandes agglomérations de l'Est de la région : Arras, Douai, Lens, Lille, Maubeuge et Valenciennes.

Atmo change ses pratiques pour anticiper les épisodes de pollution

Depuis le 12 janvier 2015, **atmo** Nord - Pas-de-Calais alerte sur prévision d'un risque de dépassement des niveaux réglementaires en polluants atmosphériques pour le jour-même et le lendemain. Ces prévisions s'appuient sur les modèles de qualité de l'air. Jusqu'alors, l'information était basée sur les mesures de nos stations fixes.

atmo Nord - Pas-de-Calais a ainsi prévu 3 jours en niveau d'information et de recommandation pour les particules en suspension PM10, du 21 au 23 janvier.

Ce changement de mode de déclenchement implique qu'il n'est dorénavant plus possible de comparer le nombre de jours d'épisode avec les années antérieures à l'année 2015.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1er seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

En janvier, le nombre de jours enregistrant une moyenne supérieure à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été limité à :

- 1 jour sur les agglomérations de Douai et de Boulogne-sur-Mer
- 2 jours sur les agglomérations de Béthune, Lille, Lens, Maubeuge et Valenciennes

Ces dépassements ont été constatés lors des jours affichant un indice Atmo de 8 (mauvaise qualité de l'air) et sont liés à des conditions anticycloniques ne permettant pas une bonne dispersion des polluants.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'**atmo** Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'**atmo** Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : **atmo** Nord – Pas-de-Calais ».